



# FEUILLE D'ENGAGEMENT à retourner au CLUB

ADHERENT
Nom :
Prénom :
Date de Naissance :

ACTIVITE
<input type="checkbox"/> Judo
Ceinture Actuelle Couleur :

Photo
-------

## POUR LES MINEURS : Coordonnées du/des responsable(s) de l'enfant

NOM (1) :	NOM (2) :
PRÉNOM (1) :	PRÉNOM (2) :
Adresse (1) (si différente de celle de l'enfant) :	Adresse (2) (si différente de celle de l'enfant) :
Portable (1) :	Portable (2) :
Tél Fixe (1) :	Tél Fixe (2) :
<b>MAIL 1 OBLIGATOIRE</b> : Merci de rédiger de façon lisible.	<b>MAIL 2 OBLIGATOIRE</b> : Merci de rédiger de façon lisible.

## Personne à prévenir en cas d'accident **SI** différente du/des responsable(s) de l'enfant

NOM :	PRÉNOM :
Adresse :	
Portable :	Tél Fixe :

## POUR LES ADULTES

<b>Infos sur l'adhérent(e) :</b>	<b>Personne à prévenir si besoin :</b>
Portable :	NOM :
Tél Fixe :	PRÉNOM :
Adresse :	Portable :
<b>MAIL OBLIGATOIRE</b> : Merci de rédiger de façon lisible.	

**Droit à l'image** : En signant, j'autorise le DOJO DE LA FORET DU MESNIL à filmer et photographier mon image (photo) ou celle de mes enfants dans le cadre exclusif des activités et manifestations au cours de la saison sportive en cours, et, à reproduire, diffuser ou publier les images et noms dans les journaux, sur le site Internet du Club et supports nécessaires à faire connaître le Club. **J'autorise**  **Je n'autorise pas**   
J'autorise, en outre, le(s) professeur(s) à prendre **toute mesure nécessaire** en cas d'accident, que ce soit lors des entraînements ou lors de déplacements dans le cadre de tournois, de compétitions ou de stages.

**IMPORTANT** Le Club n'engage sa responsabilité qu'à partir du moment où l'enfant a été confié à son professeur par le parent ou l'adulte accompagnant. Elle cesse dès la fin du cours.

### Pour tous les adhérents et les parents d'enfants pratiquant au DOJO DE LA FORET DU MESNIL

- Le Club n'engage pas sa responsabilité sur la perte, le vol ou la détérioration d'objets de valeur apportés par l'adhérent dans l'enceinte du Club.
- Le Club dégage toute responsabilité quant aux dommages subis ou causés par les personnes non inscrites aux cours et accompagnant l'adhérent dans l'enceinte du Club. Ces personnes demeurent sous la responsabilité exclusive de l'adhérent ou de l'adulte accompagnant un enfant à son cours.
- L'adhérent ainsi que les parents d'enfants pratiquant au Club s'engagent à respecter le règlement intérieur.

### Mode de règlement choisi (cocher votre choix)

- Règlement comptant
- Règlement 2 fois
- Règlement 3 fois
- Règlement espèce

**Signatures obligatoires**  
(Précédées de la mention "lu et approuvé")